

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
26	4

<b>Date de la convocation</b>
21 mai 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b>
05/06/2019

<b>et publication le</b> 05/06/2019
-------------------------------------

**L'an deux mille dix-neuf, le 29 mai à 20 heures,**  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Jean-Luc Edy – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco  
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe  
Monsieur Christian Henneteau donne procuration à Monsieur Jean-Yves Le Guyader  
Monsieur Alain Marzin donne procuration à Madame Rolande le Borgne

**Extension du PA de Kerjean – Rostrenen : Travaux réalisés sur les réseaux électrique et éclairage public par le Syndicat Départemental de l'Energie des Côtes d'Armor**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 07 juillet 2014 a décidé d'adhérer et de transférer au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) les compétences suivantes :

GAZ	- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures
ECLAIRAGE PUBLIC	- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'installation - Maintenance
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures - Communication électronique L1425-1 du CGCT
RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID	- Etudes et réalisation d'installation de production de chaleur et de froid
PROJETS EN ENERGIE	- Infrastructures de charges véhicules électriques - Achat d'énergie - Maîtrise de la demande d'énergie
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	- Signalisation lumineuse - Système d'information géographique

Dans le cadre du projet d'extension du PA de Kerjean – viabilisation de 8 lots divisibles à la demande - le SDE 22 a adressé à la CCKB une estimation pour des travaux réalisés sur les réseaux électrique (compétence obligatoire du SDE 22) et éclairage public évaluée comme suit :

- Réseau moyenne tension : 114 000 € HT
- Réseau basse tension : 69 000 € HT
- Réseau éclairage public : 67 000 € HT (fourniture et déroulage de fourreaux, réalisation d'une tranchée, remblaiement, fourniture et pose de 24 mâts)

Conformément au règlement en vigueur et aux conventions signées avec le Syndicat pour ces compétences transférées, la CCKB versera au Syndicat des subventions d'équipement aux taux de :

- ❑ Réseau moyenne tension : 24 % du coût HT soit au regard de l'estimation : 27 360 €
- ❑ Réseau basse tension : 50 % du coût HT soit au regard de l'estimation : 34 500 €
- ❑ Réseau éclairage public : 60 % du coût HT soit au regard de l'estimation : 40 200 €

Les montants indiqués seront actualisés en fonction des dépenses réellement assumées par le SDE 22.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le dossier présenté par le Syndicat Départemental d'Energie pour les opérations relevant de sa compétence pour les travaux réalisés sur les réseaux électrique et éclairage public du PA de Kerjean – Rostrenen
- Décide du principe du versement de subventions d'équipement, au SDE 22, aux taux précités, calculés sur le montant des travaux. Ces subventions d'équipement seront versées en une ou plusieurs fois au SDE 22 selon que ce dernier aura réglé l'entreprise selon les mêmes modalités.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe

